



## INTRODUCTION

Cette boîte à outils est destinée aux bénévoles et aux intervenants oeuvrant auprès des jeunes au sein des organismes accrédités de la Ville de Sainte-Julie.

Dans ce document, vous trouverez tous les formulaires et annexes mentionnés dans la *Politique municipale de prévention et d'intervention en matière de violence et d'agression sexuelle envers les jeunes*, adoptée par le Conseil municipal le 5 avril 2005.

### Table des matières

Annexe 1, Modèle de résolution . . . . .	p. 1
Annexe 2, Modèle d'un code d'éthique universel . . . . .	p. 2
Annexe 3, Fiche d'identification de la candidate ou du candidat . . . . .	p. 4
Annexe 4, Demande de vérification des antécédents judiciaires . . . . .	p. 6
Annexe 5, Règles de conduite pour créer un environnement sécuritaire . . . . .	p. 8
Annexe 6, Formulaire autorisant le transport du joueur . . . . .	p. 10
Annexe 7, Formulaire autorisant la participation à une activité . . . . .	p. 11
Annexe 8, Rapport de bris de matériel . . . . .	p. 12
Annexe 9, Quoi faire lorsque nous sommes témoin de situations problématiques . . . . .	p. 13
Annexe 10, Rapport d'incident . . . . .	p. 15
Annexe 11, Formulaire pour consigner une dénonciation . . . . .	p. 17

# ANNEXE 1

## MODÈLE DE RÉOLUTION

---

### IDENTIFICATION DE L'ORGANISME

NOM DE L'ORGANISME \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

CODE POSTAL : \_\_\_\_\_

N° de résolution : \_\_\_\_\_

Attendu :

- Qu'il est important d'offrir aux mineurs des milieux de vie sécuritaires exempts de dangers physiques et moraux;
- Qu'il faut informer et sensibiliser les différents intervenants et intervenantes des conséquences de la violence et de l'agression sexuelle;
- Qu'il faut promouvoir des modèles d'adultes responsables ainsi que des rapports sains entre jeunes et adultes, dans les activités pour les jeunes;
- Que l'organisme désire affirmer clairement sa position en matière de prévention de la violence et de l'agression sexuelle;
- Que l'organisme veut mettre en place des mécanismes de sensibilisation, de prévention et d'intervention en matière de violence et d'agression sexuelle auprès des parents, des bénévoles, des membres du personnel rémunéré et des membres du conseil d'administration;
- Qu'un comité ou une personne responsable de l'implantation de la politique sera nommé au sein de l'organisme;
- Qu'il est nécessaire pour ce projet de travailler avec des partenaires du milieu;
- Que l'organisme peut nommer un comité composé de bénévoles, de personnes-ressources et d'administrateurs ou décider de ne nommer qu'une personne responsable de l'élaboration du projet de politique.

Il est proposé par \_\_\_\_\_ appuyé par \_\_\_\_\_ et résolu que le conseil d'administration accepte d'entreprendre une démarche pour se doter d'une politique de prévention et d'intervention en matière de violence et d'agression sexuelle envers les jeunes et confie le mandat d'élaboration du projet de la politique à : \_\_\_\_\_.

Cependant, le projet devra être déposé aux membres du conseil d'administration et être soumis pour approbation à l'assemblée générale des membres avant sa mise en application.

\_\_\_\_\_  
La présidente ou le président

\_\_\_\_\_  
La secrétaire ou le secrétaire

## ANNEXE 2

### MODÈLE D'UN CODE D'ÉTHIQUE UNIVERSEL

---

#### Le respect

- Se comporter de manière à respecter les jeunes et à encourager le respect entre eux dans toutes les activités;
- Ne jamais faire sentir à une personne qu'elle a moins de valeur qu'une autre en se basant sur le sexe, l'appartenance ethnique, culturelle ou religieuse, l'orientation sexuelle, le potentiel sportif, la situation socioéconomique, l'âge ou toute autre condition ou caractéristique personnelle;
- Respecter et promouvoir les droits de toutes les participantes et tous les participants. Ceci revient à interagir avec les autres, de manière à leur permettre de conserver leur dignité;
- Employer un langage qui témoigne du respect envers les autres dans toutes les communications verbales et écrites;
- Agir en fonction de ce qui convient le mieux au développement et au bien-être des jeunes;
- Favoriser un climat d'appui mutuel et de solidarité parmi les jeunes;
- Ne jamais divulguer de renseignements confidentiels sans l'autorisation des personnes concernées ou celle des parents, dans le cas de mineurs de moins de 14 ans;
- Faire preuve de discrétion dans le classement et le traitement des renseignements, pour empêcher qu'ils soient interprétés ou utilisés au détriment de quelqu'un.

#### L'équité

- Traiter équitablement toutes les participantes et tous les participants, dans le contexte des activités de sport et de loisir;
- Avoir des exigences raisonnables envers les jeunes en tenant compte des différences individuelles;
- Rendre accessible à toutes et à tous les activités offertes, sans distinction aucune basée sur le sexe, l'appartenance ethnique, culturelle ou religieuse, le statut socioéconomique ou toute autre particularité personnelle;
- Ne pas participer ou ne pas se prêter à une forme de discrimination injuste, mais éviter de l'ignorer si on en a connaissance;

#### Le refus de l'abus de pouvoir

- Reconnaître le pouvoir inhérent au poste occupé et être consciente ou conscient des valeurs personnelles véhiculées auprès des jeunes ainsi que de leur influence sur ceux-ci;
- Agir constamment dans l'intérêt des jeunes;
- S'abstenir de travailler dans des contextes inadéquats qui pourraient compromettre la qualité des activités, la santé et la sécurité des jeunes;
- S'assurer que les activités conviennent à l'âge, à l'expérience, à la capacité et à la condition physique et psychologique des jeunes;
- S'abstenir de recourir à des méthodes ou à des techniques d'entraînement qui peuvent faire du tort aux jeunes;
- Éviter de faire subir des pressions aux jeunes dans des buts de compétition ou de performance;

- Considérer la victoire comme un des plaisirs que procure la pratique d'un sport et non comme le but ultime;
- Être conscient du rapport de pouvoir qui existe entre jeunes et adultes et des liens affectifs qui peuvent naître dans ce contexte;
- S'abstenir de toute forme de violence et refuser de la tolérer chez d'autres personnes. N'accepter aucune menace implicite ou explicite de représailles si une personne ne s'y plie pas, et ne faire aucune promesse de récompense si elle s'y soumet;
- Reconnaître les habitudes nuisibles des personnes dans l'entourage, par exemple, la rudesse, la violence physique et psychologique, les abus de pouvoir, la dépendance à l'alcool et aux drogues et les dénoncer aux autorités en place.

## ANNEXE 3

### FICHE D'IDENTIFICATION DE LA CANDIDATE OU DU CANDIDAT

#### *Données personnelles*

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Téléphone (rés.) : \_\_\_\_\_ Téléphone (trav.) : \_\_\_\_\_

Adresse actuelle : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Nombre d'années à cette adresse : \_\_\_\_\_ an(s) Courriel : \_\_\_\_\_

Donner une adresse supplémentaire, si différente de la première adresse à l'intérieur des cinq dernières années.

Adresse précédente : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Nombre d'années à cette adresse : \_\_\_\_\_ an(s)

#### *Expérience professionnelle*

Employeur actuel : \_\_\_\_\_ Supérieur immédiat : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Nombre d'années à cet emploi : \_\_\_\_\_ an(s)

Employeur précédent : \_\_\_\_\_ Supérieur immédiat : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Nombre d'années à cet emploi : \_\_\_\_\_ an(s)

#### *Expériences comme bénévole en sport et en loisir*

(En commençant par la plus récente)

Année et durée	Nom de l'organisme/Ville	Fonction	Clientèle	Références et téléphones

#### *Accréditations et certifications obtenues*

(cochez)

NIVEAUX	THÉORIQUE	TECHNIQUE	PRATIQUE
Niveau 1			
Niveau 2			
Autres formations, ex : premiers soins			

**Motivation**

Quelles sont les raisons vous incitant à travailler au sein de notre organisme?

---

---

---

Que pensez-vous apporter à notre clientèle?

---

---

---

**Références personnelles autres que la famille**

Nom : _____	Lien de connaissance : _____
Téléphone : _____	
Nom : _____	Lien de connaissance : _____
Téléphone : _____	

*J'atteste que les réponses à ce questionnaire sont complètes et conformes à la vérité en sachant qu'une fausse déclaration peut être une raison suffisante au refus de ma candidature ou à mon congédiement. De plus, j'autorise l'organisation à vérifier l'exactitude des renseignements fournis.*

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Réservé à l'administration
----------------------------

## ANNEXE 4

### DEMANDE DE VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES

L'organisme où vous présentez votre candidature a déterminé une liste de comportements et d'infractions (énumérés ci-dessous) incompatibles avec le poste pour lequel vous postulez. Le processus de filtrage mis en place permettra à l'organisme d'évaluer, à partir de ces critères, toute bénéficiaire ou tout bénéficiaire qui pourrait constituer un risque, si elle ou il œuvrait auprès de personnes vulnérables.

#### Identification de l'organisme

Nom de l'organisme : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Personne responsable du filtrage : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

#### Catégories de délits (cochez)

Domaine	Liste des comportements manifestés ou des infractions commises incompatibles	Aucun	Aucun dans les 5 dernières années
Sexe	Tout comportement ou toute infraction tels que l'agression sexuelle, les actions indécentes, la sollicitation ou l'incitation à la prostitution, etc.		
Violence	Tout comportement ou toute infraction criminelle pour lesquels une quelconque forme de violence a été utilisée, tels que l'homicide, le vol qualifié, les voies de fait, l'enlèvement, la séquestration, les menaces, l'intimidation, le harcèlement, etc.		
Vol et fraude	Tout comportement ou toute infraction criminelle dont la nature même est assimilable à un vol ou une fraude tels que le vol par effraction, le vol simple, la prise de véhicule automobile sans consentement, la fraude, la corruption, la supposition de personne, etc.		
Conduite automobile	Tout comportement ou toute infraction criminelle relative à la conduite de véhicule routier, tels que la conduite avec facultés affaiblies, le délit de fuite, etc.		
Drogues et stupéfiants	Tout comportement ou toute infraction relative aux stupéfiants, aliments et drogues, tels que possession, trafic, importation, culture, etc.		

#### Vérification de l'identité de la candidate ou du candidat

(deux pièces d'identité dont une avec photo)

Ø Permis de conduire – N° : \_\_\_\_\_ Ø Passeport – N° : \_\_\_\_\_

Ø Carte d'assurance-maladie - N° : \_\_\_\_\_ Ø Autre (spécifier) : \_\_\_\_\_

Nom de la représentante ou du représentant de l'organisme qui a procédé à l'identification :

\_\_\_\_\_

Signature de la représentante ou du représentant : \_\_\_\_\_

Date (a-m-j) : \_\_\_\_\_

## Identification de la candidate ou du candidat

Poste convoité : _____	<input type="checkbox"/> Bénévole	<input type="checkbox"/> Rémunéré
------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

Prénom et nom : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_  
Sexe (M/F) : \_\_\_\_\_ Taille : \_\_\_\_\_  
Couleur des yeux : \_\_\_\_\_

Adresse actuelle (no, rue, ville) : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_  
Tél. (rés.) : \_\_\_\_\_ Tél. (trav.) : \_\_\_\_\_

Adresse précédente (no, rue, ville) : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_  
Tél. (rés.) : \_\_\_\_\_ Tél. (trav.) : \_\_\_\_\_

(Si plus d'une adresse dans les quatre dernières années) :

Adresse (no, rue, ville) : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

De (a-m) : \_\_\_\_\_ à (a-m) : \_\_\_\_\_

## Autorisation de la candidate ou du candidat

Par la présente, je comprends l'importance accordée par l'organisme de s'assurer raisonnablement de la probité et des bonnes mœurs des individus œuvrant directement auprès des personnes vulnérables. Aussi, j'autorise librement et volontairement la Direction de la police à vérifier l'existence ou non d'antécédents judiciaires me concernant et susceptibles de compromettre la sécurité physique ou morale des personnes vulnérables. Également, j'accepte que le résultat de cette vérification soit transmis à la responsable ou au responsable de l'organisme cité précédemment.

Oui  Non

\_\_\_\_\_  
Signature de la candidate ou du candidat

\_\_\_\_\_  
Date

### RÉSERVÉ À LA DIRECTION DE LA POLICE RÉSULTAT DE LA VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS

Après vérification et selon les informations disponibles dans les bases de données mises à notre disposition, nous vous avisons que la vérification est :

Positive (a des antécédents)

Négative (n'a pas d'antécédents)

\_\_\_\_\_  
Nom de la représentante ou du représentant de la sécurité publique

\_\_\_\_\_  
Signature de la représentante ou du représentant

\_\_\_\_\_  
Date (a-m-j)

## ANNEXE 5

### RÈGLES DE CONDUITE POUR CRÉER UN ENVIRONNEMENT SÉCURITAIRE

#### Aux contacts avec les jeunes à l'extérieur des activités

- Éviter tout contact avec un jeune en dehors des activités planifiées (ex. : cinéma, magasinage, entraînement privé, etc.)
- S'assurer que personne du groupe n'est laissé seul à la fin d'une activité
- Interdire la consommation d'alcool et de drogues aux jeunes, employés, bénévoles, organisateurs, parents...
- Éviter de raccompagner seul un jeune en voiture à la maison

#### À la vie privée des jeunes

- Éviter d'être présent lorsque les jeunes se douchent, se changent ou utilisent les toilettes
- Éviter d'utiliser les douches en même temps que les jeunes
- Éviter aux jeunes, d'âges nettement différents, de se doucher ensemble
- Prévoir des salles de bain séparées pour les filles et les garçons ou prévoir une rotation
- Interdire l'usage d'appareils photo dans les vestiaires, dans les douches à moins d'une permission écrite de l'organisation

#### Aux touchers

- Limiter les touchers aux contacts « non ambigus », (main-épaule)
- Éviter de toucher un jeune hors de vue
- Utiliser une salle privée pour s'occuper d'un jeune blessé et s'assurer qu'un autre adulte soit présent en tout temps
- Respecter les souhaits d'un jeune qui n'aime pas être touché
- Interdire tout contact ou acte sexuel entre des jeunes

#### Aux lieux surveillés et non surveillés

- Déterminer les endroits interdits aux jeunes et ceux nécessitant une surveillance
- Recommander aux jeunes de toujours être accompagnés d'un pair
- Éviter qu'un jeune se trouve sur les lieux sans surveillance

S'assurer que les lieux soient bien éclairés, propres et maintenus en bon état et s'assurer d'un niveau de sécurité acceptable

#### À la sécurité au jeu

- Faire respecter le code d'éthique de l'organisme
- S'assurer que l'équipement est conforme aux normes de sécurité en vigueur
- Interdire à un jeune de participer si son équipement de protection n'est pas conforme
- Superviser le travail des jeunes au sein de l'équipe
- Interdire les propos racistes et méprisants, le harcèlement et les insultes
- Éviter de punir les jeunes en leur faisant pratiquer une activité physique intense, en les privant d'eau ou de nourriture ou en les isolant des autres.

### **Dans ses contacts avec les jeunes**

- Essayer d'être à la vue d'autres personnes lorsqu'on parle seul à un jeune, lorsqu'on lui témoigne physiquement son encouragement et son affection.
- Écouter ce que les jeunes expriment, comment ils aiment ou n'aiment pas être touchés.
- Être accompagné d'un autre adulte au moment des sorties avec les jeunes.
- Rapporter au responsable du dossier tout contact physique auprès d'un jeune.
- Confier l'examen des organes génitaux, si nécessaire, aux professionnels de la santé. En cas d'urgence, s'assurer qu'un autre adulte sera présent lors de l'examen.
- Une simple excuse devrait suffire s'il vous arrivait, par accident, de toucher une partie intime du corps d'un enfant.

### **Dans les lieux d'hébergement avec service sanitaires**

- Ne jamais obliger un jeune à se déshabiller.
- Respecter la pudeur de chaque jeune, notamment dans les douches.
- Assurer en tout temps la surveillance des jeunes.
- Éviter de se trouver seul pendant la douche, dans le vestiaire ou les lieux d'hébergement.
- Ne pas utiliser les installations en même temps que les jeunes, les utiliser à tour de rôle.
- S'assurer de la présence de deux adultes dans les lieux d'hébergement et sanitaires ou, si ce n'est pas possible, donner un accès visuel à ces locaux.

### **Dans le transport des jeunes**

- S'assurer que le conducteur possède un permis de conduire approprié.
- Assurer la présence de plusieurs adultes au cours des voyages.
- Faire autoriser, par écrit, le transport par les parents; le trajet a un départ et une fin. Éviter les détours et les arrêts.
- Faire en sorte que chaque jeune prenne place sur un siège selon les normes de sécurité provinciales du transport.
- Signaler tout événement extraordinaire : en informer les parents, les personnes en autorité et les responsables de l'organisation.

### **Dans le cas d'un retard**

- Vérifier à l'endroit désigné de retour, s'il y a un message et attendre sur place.
- Tenter de joindre les parents, puis attendre sur place jusqu'à leur arrivée.
- S'enquérir auprès de la police si un accident a été signalé.

## ANNEXE 6

### FORMULAIRE AUTORISANT LE TRANSPORT DU JOUEUR

---

La présente autorise \_\_\_\_\_ à  
(nom du joueur)

être transporté par monsieur \_\_\_\_\_  
(nom de l'entraîneur)

pour les entraînements de l'équipe \_\_\_\_\_  
(nom de l'équipe)

Celui-ci s'engage à prendre l'enfant \_\_\_\_\_ minutes avant l'entraînement et le ramener à son domicile \_\_\_\_\_ minutes après l'entraînement.

Père \_\_\_\_\_  
(nom en lettres moulées)

Mère \_\_\_\_\_  
(nom en lettres moulées)

Tuteur \_\_\_\_\_  
(nom en lettres moulées)

Signature \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_

## ANNEXE 7

### FORMULAIRE AUTORISANT LA PARTICIPATION À UNE ACTIVITÉ Hors du programme régulier ou à un tournoi

---

La présente autorise \_\_\_\_\_ à  
(nom du joueur)  
être de l'équipe \_\_\_\_\_ à participer  
(nom de l'équipe)  
au tournoi \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_  
(nom du tournoi) (nom de la ville)  
du \_\_\_\_\_  
(date)

#### MODALITÉS D'HÉBERGEMENT

- Hébergement en famille d'accueil
- Hébergement dans une école
- Hébergement à l'hôtel

L'équipe sera sous la responsabilité des deux (2) personnes suivantes :

\_\_\_\_\_  
(nom en lettres moulées)

\_\_\_\_\_  
(nom en lettres moulées)

Père \_\_\_\_\_  
(nom en lettres moulées)

Mère \_\_\_\_\_  
(nom en lettres moulées)

Tuteur \_\_\_\_\_  
(nom en lettres moulées)

Signature \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_

## ANNEXE 8

### RAPPORT DE BRIS DE MATÉRIEL

---

#### IDENTIFICATION

Lieu : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Description du bris :  
\_\_\_\_\_

#### CONSTATATION

Quand avez-vous constaté le bris?

À votre arrivée sur les lieux  à \_\_\_\_\_ h

Pendant l'activité loisirs  à \_\_\_\_\_ h

Après l'activité loisirs  à \_\_\_\_\_ h

Réparation possible ?  Oui  Non

Changement nécessaire ?  Oui  Non

Qui avez-vous avisé ? \_\_\_\_\_

#### REMARQUES

\_\_\_\_\_

SIGNATURE : \_\_\_\_\_

TITRE : \_\_\_\_\_

## ANNEXE 9

### **QUOI FAIRE LORSQUE NOUS SOMMES TÉMOIN DE SITUATIONS PROBLÉMATIQUES...dans le cas de violence ou d'agression sexuelle**

---

Par rapport à des gestes de violence ou à des comportements inappropriés

En collaboration avec les responsables du service des loisirs ou du responsable de l'organisme, on analysera la situation et on décidera d'éventuelles mesures à prendre selon la gravité des faits, soit :

- On rencontre la personne concernée, on discute de la plainte. Afin de remédier à la situation, on met en place des mécanismes d'encadrement et de supervision.
- Pour améliorer certains comportements qu'on aura définis dans les relations entre jeunes et adultes, on peut rappeler les règlements de l'organisme, le code d'éthique en vigueur et l'engagement à respecter ces règles.

Les incidents et les événements contraires à l'esprit de la politique doivent toujours faire l'objet de mesures subséquentes d'encadrement et de supervision. Le comité responsable doit veiller à ce que les ententes et les conditions fixées soient respectées et à ce que des sanctions soient appliquées, selon les règlements, dans les cas de non-respect.

*Tous les bénévoles et le personnel rémunéré sont encouragés à gérer systématiquement tous les comportements inappropriés, que ce soit envers les jeunes ou les adultes. Lorsque les parents ont eux aussi des comportements inappropriés, il faut leur rappeler que le code d'éthique et la politique de prévention et d'intervention en matière de violence et d'agression sexuelle s'appliquent également à eux.*

#### **Par rapport à des rumeurs ou à des soupçons**

En collaboration avec la direction du service des loisirs ou la personne désignée par le C.A., il convient **de resserrer la surveillance de la personne soupçonnée** et de réduire, le plus possible, les occasions de rencontres individuelles avec les jeunes.

Dès le moment où une personne entend certaines paroles ou observe certains comportements inappropriés, elle peut :

- **S'interroger** sur l'origine de la rumeur et sur la crédibilité de la personne qui en est à l'origine;
- **Vérifier discrètement** l'aspect répétitif des observations et les activités entourant cet adulte ou ce jeune;
- **Appeler la direction ou le responsable** de la politique municipale afin de discuter de la situation. Il est opportun d'effectuer une surveillance accrue des activités entourant le jeune et l'adulte dont il est question;
- **Respecter la confidentialité entourant l'identité du jeune** et les événements qui le concernent. Dans les cas d'agression sexuelle, l'identité des mineurs ne doit être connue, que des personnes autorisées par la loi;
- **Demander conseil à la police ou à la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ)** afin d'évaluer la situation, valider les soupçons et décider de la démarche à suivre.

La présence constante ou répétée d'indices est souvent la première source d'information avant qu'un jeune parle. On peut alors l'amener à se confier. Cette approche demande beaucoup de doigté et de délicatesse, car le jeune ne doit **jamais** être obligé de parler.

Voici donc quelques façons d'aborder le sujet avec le jeune :

- Lui dire qu'on se demande s'il ne lui arrive rien de particulier, qu'on aimerait comprendre mieux certaines choses (faits, observations, commentaires, comportements, etc.);
- Manifester de l'intérêt et même de l'inquiétude concernant son bien-être, car on a remarqué qu'il présentait, depuis quelque temps, certains signes pouvant laisser croire qu'il traverse des moments difficiles;
- Lui assurer notre aide, valider ses émotions, ses craintes, le rassurer sur la confidentialité de ses aveux;
- L'inviter à se confier même s'il s'agit de quelque chose qu'il ne veut pas dire parce qu'il a peur de créer des ennuis à d'autres personnes;
- Respecter son rythme et ses besoins.

## **Avec les jeunes qui se confient**

Dans le cas où le jeune confirme ou dévoile qu'il vit une situation de violence ou d'agression sexuelle, il importe d'être disponible pour écouter ce qu'il a à vous dire. Il faudra le réconforter en lui disant qu'il a bien fait de parler, de se confier, etc. Il est important de lui apporter l'aide et le soutien nécessaires relativement à ses craintes. Il s'agira principalement de faire le suivi qui s'impose tout en rassurant le jeune quant au déroulement des événements.

Il faut se rappeler que votre rôle se limite à **recevoir les confidences et non à faire une enquête. Dans cette situation, il est important que vous respectiez vos limites.**

### ***Au moment d'un dévoilement de la part d'un jeune***

#### ***Si l'agression sexuelle a été commise dans le cadre des activités de la ville ou des organismes accrédités***

Le premier intervenant à entendre les confidences du jeune est déterminant dans la suite des événements.

- **Expliquer au jeune** qu'on doit aviser ses parents, et pourquoi on doit le faire. (Les premiers responsables de la sécurité des jeunes demeurent les parents).
- **Informers rapidement les parents.** Ces derniers seront mis au courant des mesures d'intervention que l'organisme prend dans les situations de dévoilement.
- **Porter plainte à la police contre la personne** pour laquelle on a des soupçons sérieux de violence ou d'agression sexuelle.
- **Faire un signalement à la DPJ** au sujet du jeune en question. Il s'agit alors de faire part à l'intervenant social de la DPJ des renseignements et des faits qui ont été recueillis au moment des confidences.

À ce stade-ci du processus judiciaire, **la responsabilité de l'organisme sera de mettre en application ses règles de suspension ou d'expulsion.**

#### **S'il s'agit de violence ou d'agression sexuelle commises en dehors du milieu familial :**

Il sera important d'encourager le jeune à parler de cette situation à ses parents. Ce sont ces derniers qui prendront la responsabilité du soutien et de la protection, et qui assumeront la décision de poursuivre ou non au criminel. Un signalement à la DPJ doit être fait; il permettra à la jeune victime d'être protégé si les parents ne sont pas en mesure de le faire.

#### **S'il s'agit de violence ou d'agression sexuelle qui ont lieu dans le milieu familial :**

La responsabilité première de l'adulte qui reçoit de telles confidences est de s'assurer de la sécurité du jeune s'il retourne dans son milieu familial. Il faut agir promptement en faisant, sans délai, un signalement à la DPJ en donnant toute l'information dont on dispose.

*Selon l'article 39 de la Loi sur la protection de la jeunesse, « ...toute personne prodiguant des soins ou dispensant des services à des enfants ou à des adolescents, même si elle est liée par le secret professionnel, a l'obligation de faire un signalement lorsqu'elle a un motif raisonnable de croire qu'un enfant est en danger au sens de l'article 38 de cette loi.*

Dans ces cas, vous devez sans délai faire un signalement à la Direction de la protection de la jeunesse au (450) 679-0831.



Rôle :

\_\_\_\_\_

**Autres témoins**

Nom : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

**Résultats (dispositions prises)**

Plainte adressée à la police (450) 922-7000

Plainte adressée à la DPJ (450) 679-0831

Plainte adressée au CLSC (450) 922-5556

Plainte adressée au Service des loisirs (450) 922-7122

Les parents ont pris la charge

Autres, précisez : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Nom en lettres moulées

\_\_\_\_\_  
Signature et titre

\_\_\_\_\_  
Date

**Ce rapport doit être acheminé par télécopieur au bureau du Service des loisirs dans les 24 heures qui suivent l'incident. Télécopieur : (450) 922-7140.**

# ANNEXE 11

## FORMULAIRE POUR CONSIGNER UNE DÉNONCIATION

### LE DÉVOILEMENT

Nom du jeune :	Âge :
Adresse :	Téléphone :
Association sportive :	Équipe :
Adresse :	Administrateur :

Décrire ce que le jeune a dit : (consigner les faits et les énoncés, pas les interprétations)

--

Décrire vos observations du jeune :

--

Décrire le contexte dans lequel la dénonciation a eu lieu :  
(l'endroit où elle a eu lieu, les autres personnes qui l'ont entendue)

--

#### ***Rapport sur le dévoilement***

Qui a avisé la DPJ ou la police ? \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_ Heure : \_\_\_\_\_

Qui a reçu le rapport ? \_\_\_\_\_

Quelle a été la réaction du représentant du Service de la protection de la jeunesse ou de la police sur le rapport ?

--

Qui va accompagner le jeune ? \_\_\_\_\_

Qui du club ou de l'association a été avisé ? \_\_\_\_\_

Signature des personnes qui ont entendu le dévoilement (dénonciation)

Nom	Poste	Adresse	Téléphone

Qui a complété le formulaire : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_